

CALENDRIER 2024

COLLECTES EN PORTE-À-PORTE
DES SACS BLEUS PMC
ET DES PAPIERS-CARTONS

WAIMES



Téléchargez l'app
« Recycle! » et recevez
des rappels pour sortir
vos poubelles



Ensemble trions bien, recyclons mieux.



VOS COLLECTES

SACS BLEUS PMC Emballages en plastique, emballages métalliques et cartons à boissons

Les collectes qui tombent un jour férié sont annulées. Un dépôt exceptionnel au recyparc est autorisé le jour d'ouverture qui précède et celui qui suit le férié.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Toute la commune	Ma. 2 Ma. 16 Ma. 30	Ma. 13 Ma. 27	Ma. 12 Ma. 26	Ma. 9 Ma. 23	Ma. 7 Ma. 21	Ma. 4 Ma. 18	Ma. 2 Ma. 16 Ma. 30	Ma. 13 Ma. 27	Ma. 10 Ma. 24	Ma. 8 Ma. 22	Ma. 5 Ma. 19	Ma. 3 Ma. 17 Ma. 31

PAPIERS-CARTONS

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Toute la commune		Ve. 9				Ve. 28			Ve. 13			Ve. 20

Conseils

- Triez vos déchets (consultez les consignes au verso, sur www.idelux.be, www.fostplus.be ou sur trionsmieux.be).
- Sortez-les entre 20 h la veille et au plus tard pour 5 h le jour de la collecte.
- Déposez-les en bordure de voirie, bien visibles, devant votre habitation.
- Évitez qu'ils ne gênent la circulation ou qu'ils ne se dispersent. Si nécessaire, nettoyez la voirie.

Cas particuliers

- **Rue en travaux ?** Déposez vos déchets à la limite du chantier afin qu'ils soient accessibles au camion de collecte.
- **Routes enneigées ?** Nous tâcherons d'assurer la collecte le lendemain. Si toutefois vos déchets sont toujours là le lendemain en fin de journée (± 18 h), soyez compréhensif : rentrez-les pour qu'ils n'encombrent pas la voirie et ressortez-les à la collecte suivante.
- **Sacs déchirés ?** Pour rappel, il est interdit de mettre les sacs bleus PMC dans une poubelle fermée. La solution ? Protégez-les avec un abri grillagé. Découvrez 2 tutos (abri ouvert ou avec couvercle) sur www.idelux.be.

➔ Un problème de collecte ? Contactez IDELUX au +32 63 23 19 87 (tapez 1).

VOS RECYPARCS

NOUVEAU ! Horaires uniques toute l'année : Horaires d'ouverture

Rue du Château, 1Z - 4950 Waimès
(derrière l'ancienne gare)

☎ 080 67 20 66

- du mardi au vendredi de 10 h 30 à 18 h
- et le samedi de 9 h à 18 h

Rue de Bosfagne - 4950 Sourbrodt

☎ 080 68 91 65 - 0497 55 75 07

- mercredi et vendredi de 13 h à 16 h 30
- samedi de 10 h à 16 h

Dates de fermeture 2024

NOUVEAU. Les recyparcs sont fermés tous les dimanches et **DORÉNAVANT TOUS LES LUNDIS** ainsi que les jours suivants :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Ma. 2		Je. 14	Ma. 30	Me. 1 ^{er} Je. 9	Je. 13		Je. 15	Ve. 27	Je. 10	Ve. 1 ^{er} Sa. 2	Ve. 20 Ma. 24 Me. 25 Je. 26 Ma. 31

Déchets acceptés au recyparc

- ampoules éco et LED
- asbeste-ciment (amiante)
- bois
- cartons
- cartouches d'encre et toners
- CD et DVD
- déchets dangereux des ménages
- déchets électriques et électroniques
- déchets verts
- encombrants combustibles
- encombrants non combustibles
- enroulables
- frigolite
- huiles et graisses de friture
- huiles moteur
- inertes
- liège (panneaux et bouchons)
- matelas
- métaux
- panneaux photovoltaïques
- papiers
- piles et accus
- plastiques rigides
- plâtre
- pneus
- PVC rigide
- verre (bouteilles et bocaux)
- verre plat
- vêtements

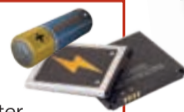
➔ Une question sur les recyparcs ? Contactez IDELUX au +32 63 23 19 87 (tapez 3).

Préparez votre visite

- Triez correctement vos déchets chez vous. Vous gagnerez du temps et fluidifierez le trafic.
- Dépliez les caisses en carton et démontez les meubles en bois.
- Bâchez ou arrimez le contenu de votre remorque.
- Prenez vos propres outils (pelle, fourche et brosse).
- Venez au plus tard 15 minutes avant la fermeture.

Avez-vous retiré les piles et les batteries de vos appareils usagés ?

Un appareil usagé qui contient encore une batterie ou des piles peut prendre feu ou exploser. Pour éviter les incendies, retirez piles et batteries de vos appareils et déposez chaque déchet dans la filière adéquate au recyparc.





Triez les emballages PMC

Uniquement en porte-à-porte, via le sac bleu

LE TRI, C'EST PARTOUT. PAS QU'À LA MAISON !



Emballages en Plastique



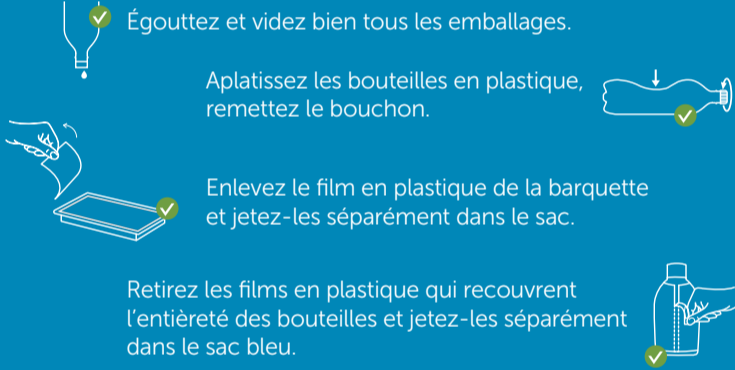
Emballages Métalliques



Cartons à boissons



Pour un bon recyclage



INTERDITS DANS LES PMC

- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- Les bonbonnes de gaz, batteries, piles et appareils électro(n)iques
- Les emballages d'huile de moteur et lubrifiant, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone
- Les emballages d'une contenance supérieure à 8 litres
- La frigolite en billes
- Les emballages composés d'un mix de matériaux (ex. couche de film en plastique + couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotine ou de nourriture humide pour animaux, plaquette de médicaments, etc.
- Autres objets

ATTENTION !

- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres. N'enfermez pas vos emballages dans des petits sacs avant de les jeter dans votre sac bleu (laissez-les en vrac).
- N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Triez le verre



Dans les bulles ou au recyparc

Bouteilles, bocaux et flacons en verre



- Pour un bon recyclage**
- Séparez le verre incolore du verre coloré.
 - Videz bien.
 - Ne jetez ni couvercle, ni bouchon dans les bulles.
 - Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

INTERDITS DANS LES BULLES À VERRE



Triez les papiers-cartons



En porte-à-porte ou séparément au recyparc

Papiers-Cartons



- Pour un bon recyclage**
- Dépliez et aplatissez les boîtes en carton.
 - Enlevez les éléments en plastique.
 - Placez-les dans des sacs en papier ou des caisses en carton sans ficelle.
 - Retirez le plastique entourant les revues.
 - Pour le recyparc, séparez les papiers et les cartons.

INTERDITS DANS LES PAPIERS-CARTONS



Triez les déchets dangereux et électroniques



Au recyparc

Déchets dangereux



Électros et ampoules éco / LED usagés



La sécurité avant tout !

- Ne jetez pas d'électroménagers ou de piles dans les autres filières. Ils peuvent provoquer des incendies. Déposez-les dans la filière adéquate. Au besoin, questionnez votre préposé.

INTERDITS AU RECYPARC

